

Georges CANDELIER
76 route des Semaises
38330 Montbonnot St Martin
09 51 87 89 86
06 23 78 20 46
candeliERG@free.fr

Montbonnot, le 13 novembre 2020

Référence : - Code de l'environnement - article R. 123-18
- Arrêté préfectoral N° DDPP-IC-2020-09-04 du 10 septembre
2020

Pièce jointe : Procès-verbal des observations recueillies en cours d'enquête.

Monsieur le Directeur,
L'enquête publique relative au projet de renouvellement et extension de l'autorisation d'exploiter une carrière d'éboulis et de roche massive (carrière du Peuye) présenté par la société CMCA sur la commune des 2 Alpes s'est déroulée dans des conditions normales qui n'appellent pas de remarques particulières de ma part :

- Dossier complet dénotant une bonne préparation
- Accueil convivial dans la Mairie de Venosc
- 29 personnes se sont présentées aux permanences ou hors permanences ou ont envoyé des mails et ont déposé 20 observations.
- 9 Personnes Publiques Associées (PPA) ont déposé des observations.

Je vous demande de bien vouloir m'adresser sous 15 jours, conformément aux stipulations de l'article R. 123-18 du code de l'environnement, vos réponses en regard de chacune des observations que je vous communique en pièce jointe.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments respectueux.

Remis et commenté à Champagnier
Le 13 novembre 2020
En 2 exemplaires

Le Maître d'Ouvrage
Dominique Schmitt



Le Commissaire Enquêteur
Georges Candelier

